

TRANCHES DE VIE

**Le Château de Thèbes :
une démarche originale
pour préserver le patrimoine**

L'association du château de Thèbes de Martres Tolosane, situé à 1 km sur la route de Marignac Laspeyres, fondée depuis sa création en 2004 par la famille propriétaire du château, a pour vocation «la gestion et la conservation du château de Thèbes et de ses jardins».



En 1809, Pierre Bernardin. Thèbe racheta le domaine et ses terres (200ha à l'époque) aux nobles de Sarrieu propriétaires depuis 1572.

L'absence d'archives antérieures à cette date rend impossible l'antériorité. La famille Thèbe, devenue Pauly plus récemment est organisée dans un groupement familial de 11 personnes oeuvrant collectivement à la restauration du site et de son antique verger qui fut florissant et très renommé à la fin du 18^{ème} siècle.

Bernard Pauly et sa compagne Sylvie Hublard, sont les actuels porteurs du projet de restauration et résident sur le site depuis 6 ans.

Leur démarche actuelle, outre la restauration à plein temps du bâti, dans les règles de l'art, est l'ouverture au public et aux partenaires locaux (faïenciers locaux, office de tourisme) comme le firent leurs ancêtres.

Ils ouvrent leurs portes plusieurs fois l'an et participent à des événements d'utilité collective comme la prochaine opération sourire, avec les Lion's Club de Cazères, Muret et St Giron où 1500 bulbes de tulipes rouges et jaunes seront mis en vente au profit de jeunes malades. La reconstitution de l'antique verger, unique dans le Comminges à son époque, est également programmée à travers les parrainages de multiples espèces fruitières antiques, actuellement en pépinière.

La structure est largement soutenue par la mairie.
ACTMT au 0561988026 et «Les vergers retrouvés du Comminges» au 0561956812.

**Le monde associatif :
zoom sur une
association locale
de patrimoine**

Rappel historique sur une loi qui perdure avec succès depuis 1901 : après 20 ans de bataille parlementaire, le 1^{er} juillet 1901 fut adoptée la fameuse loi sur les associations.

Garanti par le principe républicain de liberté, tout citoyen dispose du droit de s'associer sans autorisation préalable.

Ainsi cette loi préserve les droits des individus tout en permettant leur action collective.

Comme défini dans l'article 1^{er} : «L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun de façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que partager des bénéfices...».

Etat civil : nos joies et nos peines

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles des défunts

Thomas DURAN, le 19 décembre 2008
Marie BALLANTIN, le 29 décembre 2008
Philippe BLAIN, le 13 janvier 2009
Primetta SABATINI épouse TROMBOTTO, le 18 janvier 2009
André BONVALLOT, le 30 janvier 2009
Paul FONTAN, le 11 février 2009
René MONNIER, le 22 février 2009
Rose FITTE épouse DURAN, le 25 mars 2009
Martine LACOSTE épouse KUHNEL, le 2 avril 2009

Le Docteur Monnier, disparu le 22 février, à l'âge de 64 ans, en pleine activité, laisse un souvenir fort dans notre mémoire. Lors de ses obsèques, l'église n'était pas assez grande pour accueillir la foule des Martrais venue lui rendre un dernier hommage. Particulièrement investi pour sa ville, il avait fait parti du Conseil Municipal, prouvant son attachement à notre village.

Bienvenue à ces jeunes martrais

Célia AUGROS, le 28 janvier 2009
Loriane LAJOUS, le 6 février 2009
Melissa BONNAVENTURE-SEJOURNAY, le 10 février
Ilyana VALENTI, le 23 février 2009
Luna VALENTI, le 23 février 2009
Aélia LEVRIER, le 8 mars 2009
Eléa MASSAT, le 22 mars 2009
Laura PALLIER, le 5 avril 2009
Jessy LASSERE, le 6 avril 2009



En cette nouvelle année, la cigogne a déposé un nouveau bébé sur la commune, Jessy LASSERE, le 6 avril 2009.